

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 42/1951 (1951)

Artikel: Conférence romande des Chefs de Départements de l'instruction publique 1951
Autor: Jaccard, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DEUXIÈME PARTIE

Conférence romande des Chefs de Départements de l'instruction publique

1951

Le 17 mai 1951, les Directeurs de l'instruction publique des cantons romands accompagnés de quelques collaborateurs, secrétaires ou chefs de service, se réunissaient à Fribourg, dans la Salle du Sénat universitaire, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Pierre Oguey, chef du Département vaudois de l'instruction publique et des cultes. M. le conseiller d'Etat Virgile Moine y remplaçait son collègue M. Feldmann (chef du Département bernois), à qui incombe la direction de l'instruction publique dans le canton de Berne. Assistaient en outre à la séance le rédacteur de l'Annuaire « Etudes Pédagogiques », M. Jaccard, et celui du « Glossaire des patois romands », M. Schulé.

Après avoir adopté le procès-verbal de la séance qui, l'année précédente, avait eu lieu à Sion, la Conférence a pris connaissance du rapport et des comptes relatifs à l'édition de 1950 de *l'Annuaire de l'instruction publique*, présentés par M. Jaccard. Elle les adopta ensuite, de même que le plan de rédaction prévu pour l'édition de 1951. Appelée à se prononcer sur la question de savoir si le prochain volume devra, pour des raisons financières, subir une diminution dans le nombre des pages, elle décida, pour éviter si possible une telle mesure en 1951 déjà, d'augmenter de 50 centimes le prix de chaque exemplaire souscrit par les cantons.

Au cours d'un échange de vues sur les *relations entre les autorités et les membres du corps enseignant*, les chefs des Départements de l'instruction publique des sept cantons romands caractérisèrent, chacun pour ce qui le concerne, la nature de ces rapports. De cet entretien il ressortit qu'en général les membres du corps

enseignant romands trouvent facilement audience auprès de leur autorité scolaire supérieure, soit au cours des conférences régionales officielles que président les inspecteurs scolaires, soit à l'occasion de l'élaboration de nouveaux manuels, de la revision des actes législatifs scolaires (lois, règlements, plans d'études), sans que pour autant ils soient partout représentés exclusivement par des commissions à caractère paritaire. Le fait a été relevé que dans quelques cantons des instituteurs peuvent faire partie des commissions scolaires.

L'enseignement de l'italien dans les écoles secondaires donna lieu à M. le conseiller d'Etat Galli, chef du Département de l'instruction publique du Tessin, de rappeler l'intérêt tout spécial que présente pour la Suisse romande ce problème qui n'est pas seulement technique, mais aussi politique, puisqu'en fait il s'agit là de la défense des minorités linguistiques. La question qui se pose est de savoir s'il est possible d'obtenir que l'étude de l'italien soit rendue obligatoire sans être mise en concurrence avec celle de la langue anglaise. Tout en relevant que la connaissance obligatoire des trois langues nationales n'est pas nécessairement un idéal pour le citoyen suisse et que l'extrême complexité des problèmes posés par les programmes scolaires rend difficile l'adhésion complète au point de vue tessinois, la Conférence s'est rangée à l'avis que l'on ne saurait imposer dans nos écoles secondaires l'enseignement de l'italien à l'exclusion de l'anglais et que, dans ce domaine, il vaut mieux agir par persuasion que par obligation. Ces réserves étant faites elle s'est déclarée prête à appuyer M. Galli lorsqu'il reprendra la question devant la Conférence suisse.

L'institution du *diplôme intercantonal romand pour l'enseignement du français à l'étranger* date de 1910. Sans avoir la même importance, ce diplôme est encore apprécié aujourd'hui et rend des services à l'enseignement privé notamment, c'est ce qu'a relevé M. Monnier, secrétaire de la Conférence romande. M. Monnier a fait savoir ensuite que 60 écoliers, jeunes gens et jeunes filles venant d'Ecosse, passeront cet été quatre semaines de vacances à Lausanne et dans les Préalpes vaudoises. Ce geste témoignera la reconnaissance de la Suisse romande dont, ces deux dernières années, 120 écoliers avaient bénéficié de l'hospitalité écossaise.

Après avoir émis quelques objections à l'octroi d'une subvention des cantons romands en faveur du *Lexikon Pädagogik*, la Conférence a pris acte des renseignements de M. le conseiller d'Etat Brandt sur l'intérêt du cours qu'organisera cette année à Saint-Légier, la Commission nationale de l'*U.N.E.S.C.O.* pour initier les éducateurs à l'esprit de cette institution internationale.

En fin de séance, M. Galli invita la Conférence à siéger au Tessin en 1952, proposition qui fut acceptée aussitôt avec reconnaissance.

Sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Camille Brandt, chef du Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel, la Commission administrative du *Glossaire des patois romands* tint sa séance annuelle dont l'ordre du jour figurait comme d'habitude dans celui de la Conférence romande.

Le rédacteur en chef du *Glossaire*, M. Schulé, fit savoir, au cours de son rapport, que les efforts des rédacteurs, en 1950, ont porté sur l'élaboration du 24^e fascicule, lequel est consacré à la tranche finale de la lettre B. Il rappela en outre la publication récente d'une bibliographie linguistique et l'apport au *Glossaire* d'un millier de termes patois anciens, résultat d'une étude faite par M. Aebischer aux Archives cantonales du Valais.

M. Schulé s'est plu à relever enfin l'excellence des rapports du *Glossaire* avec l'extérieur, ce qu'attestent de toujours fréquentes visites et demandes de renseignements, des relations avec les musées locaux de Suisse romande, avec l'*Atlas de folklore suisse* et avec d'autres publications auxquelles le *Glossaire* a eu l'occasion de fournir d'utiles et appréciés apports.

En janvier 1951, le décès, à l'âge de 82 ans, de Mgr Savoy, prévôt de St-Nicolas, a privé la Commission philologique de son dévoué et distingué président. Pendant les 26 années que le vénérable prélat fribourgeois collabora aux travaux de cette Commission, il s'est fait remarquer par sa profonde connaissance des patois romands et des choses du passé et par l'appui constant qu'il ne cessa de donner au *Glossaire*. Pour le remplacer, la Commission administrative, sur proposition de M. le conseiller d'Etat Bovet, a nommé membre de la Commission philologique, M. le chanoine Armand Pittet, recteur du Collège St-Michel.

Les comptes de l'exercice 1950, qui se résument comme suit :

Recettes	Fr. 33 196.30
Dépenses	» 36 369.75
Déficit	<u>Fr. 3 173.45</u>

ont été adoptés à l'unanimité par la Commission administrative. Il en a été de même des *projets de budgets pour 1951 et 1952* prévoyant, le premier, un déficit de Fr. 6500.—, le second, de Fr. 7500.—. Ainsi que nous le signalions déjà dans le compte rendu de l'année dernière, des mesures sont envisagées pour remédier à cette situation. D'autre part il importe de prêter attention à un problème dont la solution devient urgente, celui d'une réorganisation de la rédaction même du *Glossaire*. Ce sera l'occasion pour la Commission philologique de voir si et dans quelle mesure la publication des fascicules pourrait être accélérée.

L. Jd.